

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN  
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**DE LA COMMUNE DE MOTHERN**  
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU – WISSEMBOURG

Nombre de membres élus : 13

Membres en fonction : 13

Membres présents : 10

Procurations : 0

Date de la convocation : 25 septembre 2024

Secrétaire de séance : Steeve DIETENBECK

**Extrait du registre  
des délibérations du conseil d'administration**

**Séance du 10 octobre 2024 à 18h15**

**sous la Présidence de Madame Isabelle SCHMALTZ, Maire-Présidente**

**Membres présents :** Mmes et M., Isabelle SCHMALTZ, Martine KOLHEB LUSTIG, Florian BUCHMANN, Annette SCHMALTZ, Marie-Jeanne ZIMMERMANN, Agnès KNAUB, Marie-Reine MARTZ, Estelle KOLHEB, Christine MEYER, Annette STRIEBIG

**Membres absents excusés :**

M. Emmanuel NUSSBAUM

Mme Josiane MEYER

**Membre absent non excusé :**

M. Alexandre ULM

**1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'Administration (CA) du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances. Il est proposé de confier cette fonction à M. Steeve DIETENBECK.

Le CA du CCAS, après en avoir délibéré :

\* *Désigne* Monsieur Steeve DIETENBECK, comme secrétaire de séance.

***ADOpte A L'UNANIMITE***

Pour extrait conforme,  
Mothern, le 15 octobre 2024

La Présidente, Maire,  
Isabelle SCHMALTZ

Le secrétaire de séance,  
Steeve DIETENBECK



Acte rendu exécutoire après transmission  
par voie électronique au contrôle de légalité le : 15 octobre 2024  
Et publication électronique sur le site internet de la commune le : 15 octobre 2024



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN  
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**DE LA COMMUNE DE MOTHERN**  
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU – WISSEMBOURG

Nombre de membres élus : 13

Membres en fonction : 13

Membres présents : 10

Procurations : 0

Date de la convocation : 25 septembre 2024

Secrétaire de séance : Steeve DIETENBECK

**Extrait du registre  
des délibérations du conseil d'administration**

**Séance du 10 octobre 2024 à 18h15**

**sous la Présidence de Madame Isabelle SCHMALTZ, Maire-Présidente**

**Membres présents :** Mmes et M., Isabelle SCHMALTZ, Martine KOLHEB LUSTIG, Florian BUCHMANN, Annette SCHMALTZ, Marie-Jeanne ZIMMERMANN, Agnès KNAUB, Marie-Reine MARTZ, Estelle KOLHEB, Christine MEYER, Annette STRIEBIG

**Membres absents excusés :**

M. Emmanuel NUSSBAUM

Mme Josiane MEYER

**Membre absent non excusé :**

M. Alexandre ULM

**2. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2024**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action sociale, après en avoir délibéré :

\* *Approuve* le procès-verbal de la séance du CA du CCAS du 26 mars 2024.

***ADOpte A L'UNANIMITE***

Pour extrait conforme,  
Mothern, le 15 octobre 2024

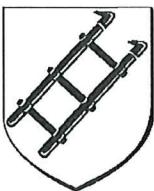
La Présidente, Maire,  
Isabelle SCHMALTZ



Le secrétaire de séance,  
Steeve DIETENBECK



Acte rendu exécutoire après transmission  
par voie électronique au contrôle de légalité le : 15 octobre 2024  
Et publication électronique sur le site internet de la commune le : 15 octobre 2024



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN  
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**DE LA COMMUNE DE MOTHERN**  
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU – WISSEMBOURG

Nombre de membres élus : 13

Membres en fonction : 13

Membres présents : 10

Procurations : 0

Date de la convocation : 25 septembre 2024

Secrétaire de séance : Steeve DIETENBECK

**Extrait du registre  
des délibérations du conseil d'administration**

**Séance du 10 octobre 2024 à 18h15**

**sous la Présidence de Madame Isabelle SCHMALTZ, Maire-Présidente**

**Membres présents :** Mmes et M., Isabelle SCHMALTZ, Martine KOLHEB LUSTIG, Florian BUCHMANN, Annette SCHMALTZ, Marie-Jeanne ZIMMERMANN, Agnès KNAUB, Marie-Reine MARTZ, Estelle KOLHEB, Christine MEYER, Annette STRIEBIG

**Membres absents excusés :**

M. Emmanuel NUSSBAUM

Mme Josiane MEYER

**Membre absent non excusé :**

M. Alexandre ULM

**3. Fête des Aînés 2024**

Mme le Maire, Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de Morthern, rappelle aux membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale que la fête de Noël des Aînés 2023 avait lieu le dimanche 3 décembre 2023.

Mme la Présidente rappelle que la fête des aînés 2023 a été un franc succès et a souhaité réunir les membres du CCAS pour échanger sur l'organisation de la fête des aînés 2024.

Il est proposé de retenir la date du dimanche 1<sup>er</sup> décembre 2024 pour la fête des aînés 2024 afin de garder la logique du 1<sup>er</sup> dimanche du mois de décembre.

Concernant le repas, il est proposé de consulter la boucherie/traiteur « Aux Bons Amis » de Morthern, prestataire retenu pour la fête des aînés 2023, ayant donné grandement satisfaction.

Et enfin, il est également proposé de confier l'animation de cette fête à la troupe des « Holzmacher », basée à Seebach, qui demande un versement de 250 € pour cette prestation.

Le CA du CCAS, après en avoir délibéré :

\* *Approuve* la date du dimanche 1<sup>er</sup> décembre 2024 pour la fête des aînés 2024.

\* *Se prononce en faveur* d'une entrée sous forme d'une assiette terre/mer et d'un plat constitué de veau. Un bretzel pour l'apéritif, un assortiment de fromages et une assiette de dessert accompagneront ce repas. Un cadeau sera remis aux personnes se signalant comme « malades » ne pouvant se rendre à la fête.

\* **Charge** Mme Martine KOLHEB LUSTIG, Adjointe au Maire et membre du CCAS de Mothern, de contacter la boucherie/traiteur « Aux Bons Amis » de Mothern sur la base de ce menu afin d'obtenir une offre.

\* **Dit** que le menu pourra être modifié en fonction de l'offre reçue.

\* **Décide** de faire appel à la troupe des « Holzmacher » pour animer la fête des aînés 2024 et approuve le versement de 250 € à cette troupe pour cette animation.

***ADOpte A L'UNANIMITE***

Pour extrait conforme,  
Mothern, le 15 octobre 2024

La Présidente, Maire,  
Isabelle SCHMALTZ


Le secrétaire de séance,  
Steeve DIETENBECK



Acte rendu exécutoire après transmission  
par voie électronique au contrôle de légalité le : 15 octobre 2024  
Et publication électronique sur le site internet de la commune le : 15 octobre 2024